

Paris, le 1er Juillet 1998.

**Monsieur TETRAULT Président
de la RÉGIE DES.
INSTALLATIONS OLYMPIQUES**
4141, avenue Pierre de Coubertin

MONTRÉAL I QUÉBEC 1 HIV 3N7

CANADA

- PAR FAX ET POSTE RECOMMANDÉE -

N/Réf.: RTIMJL 163/98203
V/Réf.: .

PARC OLYMPIQUE DE MONTRÉAL

Objet

Monsieur le Président,

Depuis que les Jeux Olympiques de 1976 ont fait la joie des Québécois, leur permettant d'accéder à une reconnaissance mondiale dans le domaine sportif, l'ensemble du Parc Olympique a perdu de son image sportive dans le monde médiatique.

En effet, plus aucune grande manifestation sportive de renom international, susceptible de transporter au-delà des frontières canadiennes, l'image de votre ville, de votre nation, n'a été organisée.

La critique permanente, incessante - issue d'une fausse cible intellectuelle - a contribué, avec et par les médias, à vous éloigner toujours plus de cette industrie qu'est devenu le sport.

La « scène financière » des investissements, dont les taxes ont profité à l'état, n'a fait que développer un malaise basé sur la désinformation.

Soyez assuré que mon message qui vous parvient tardivement, concernant la réalisation d'une toiture « incongrue » ne respectant nullement cette création architecturale citée voilà quelques temps dans les congrès internationaux, correspond aux règles morales que votre pays de liberté se doit de défendre.

L'ensemble des tests effectués sur le Kevlar démontre bien sa qualité et son non-
vieillessement.

L'erreur d'une toiture fixe, l'erreur d'une toiture métallique, des essais non conformes à la réalité des vraies contraintes, la réalisation de variantes imprudentes par rapport au projet initial, n'ont fait que rendre solidaire la non compétence largement rémunérée de certaines autorités et d'un groupe influent, sans avoir apporté une sélection conforme et garante de la propriété intellectuelle.

Monsieur le. Président, je n'ai pas eu l'honneur de vous croiser sur ma route et croyez bien que je le regrette, car loin de moi l'idée de situer un problème personnel dans ces choix mais je terminerai, tout de même, en disant que le marché de la « toiture mobile » confié à la firme LAVALIN fut géré - d'après l'avis des experts internationaux consultés - par des « non- compétents » d'où les déchirures, le manque de tension, et les autres problèmes qui s'en suivirent.

Tout ceci ne répond pas aux idées lancées avec 20 ans d'avance, mais à un *gaspillage que j'ai déjà longuement signalé au Comité où ne siègeait, jusqu'à tout récemment, aucun sportif.*

Restant toujours prêt à vous conseiller avec l'honnêteté professionnelle qui caractérise nos professions, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueux sentiments.

R. TAILLIBERT,